



DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de Presse

Fermeture préventives des plages entre l'embouchure de l'Areuse et Colombier suite à des suspicions de contaminations par des cyanobactéries

Plusieurs chiens sont décédés après des baignades dans le lac de Neuchâtel ces dernières 24 heures dans les secteurs compris entre l'embouchure de l'Areuse et Colombier. Les probabilités d'une contamination par une cyanobactérie étant élevées, sans être à ce jour confirmées scientifiquement, la baignade pour les humains et les animaux domestiques est désormais interdite dans le secteur concerné jusqu'à nouvel avis et déconseillée pour les autres plages du littoral.

Les investigations menées par les différents services de l'Etat (Service des affaires vétérinaires SCAV, le chimiste cantonal et le Service de l'environnement) suite aux décès de 6 chiens en l'espace de 24 heures dans le secteur précité semble démontrer que les décès de ces animaux sont vraisemblablement dus à une cyanobactérie. Dès lors, le chimiste cantonal, par mesure de précaution, a ordonné l'interdiction de baignade dans le secteur concerné. Cette décision est appliquée immédiatement par les communes concernées.

Dès le jeudi 30 juillet en soirée, la police neuchâteloise a procédé à l'évacuation préventive des baigneurs dans le secteur concerné en leur expliquant les risques. Ces opérations se sont bien déroulées.

Pour les autres plages du littoral et à l'heure actuelle, aucun cas identique n'a été détecté. Néanmoins, par mesure de précaution la baignade est déconseillée sur l'ensemble des plages du canton, en attendant les résultats d'analyses des prélèvements qui seront effectué dans la journée du 31 juillet 2020.

Qu'est-ce que la cyanobactérie ?

Cette bactérie se développent dans les eaux plutôt stagnantes en colonie et se présente sous la forme d'un amas gélatineux ou de filaments qui flottent en surface. Ses couleurs peuvent varier. C'est son ingestion qui provoque une intoxication qui peut se révéler. Ces bactéries sont favorisées par les températures élevées que nous connaissons actuellement. Les bactéries sorties de l'eau peuvent aussi présenter un danger.

Groupes à risques : Ce sont les animaux qui sont principalement concernés par le risque d'ingestion, par exemple lors la baignade des chiens. Les symptômes se caractérisent par des troubles neurologiques qui peuvent conduire rapidement au décès.

Pour les humains, les petits enfants (qui ont parfois tendance à porter à leurs bouches des objets) et les nageurs représentent le principal groupe à risque. En cas de suspicion d'ingestion, il faut se rendre sans délai à l'hôpital ou consulter un médecin.

L'interdiction de baignade pour les plages mentionnées constitue une mesure de précaution, tout comme la recommandation de ne pas se baigner dans le lac pour les autres plages du canton. Les cantons limitrophes partageant les eaux du lac de Neuchâtel ont été informés.

D'autres informations suivront dans les prochains jours.

Neuchâtel, le 30 juillet 2020.

Service information et prévention Police.presse@ne.ch
032/889 9000